



PRÉ-REQUIS

Être titulaire du SSIAP 1



Avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures sur 24 mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail Soit PSC1 acquis depuis moins de 2 ans, soit PSE1 ou SST en cours de validité

Évaluation de capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante Aptitude médical conforme à l'annexe 7 de l'arrêté du 02/05/2005 modifié







Programme de la formation

- ✓ Rôle et mission du chef d'équipe
- ✓ Manipulation du Système de Sécurité Incendie
- ✓ Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie
- ✓ Chef du poste central de sécurité en situation de crise
- ✓ Concrétisation des acquis
- ✓ Synthèse et bilan des acquis
- ✓ Évaluation

